



**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT**  
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Conseil général  
**LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES



**PREFECTURE  
DE LA LOIRE**

# Assises départementales

## *Un logement pour tous*

**28 juin 2007**

### Compte-rendu de l'atelier 3

### LES SITUATIONS INSUFFISAMMENT PRISES EN COMPTE

Animatrices : Marie-Claire Grange (Etat/DDASS) , Valérie Masson (CAF de St-Etienne)

Rapporteuse : Marie-Françoise Gaume (CAF de Roanne)

### Rappel des objectifs :

- Recenser les situations insuffisamment prises en compte dans le PDALD actuel,
- Identifier les problématiques communes,
- Amorcer les pistes de travail, les propositions d'action pour le nouveau plan,
- Repérer les expériences pouvant alimenter notre réflexion.

Les échanges nombreux et variés au sein du groupe font apparaître de nombreuses situations étant peu et pas prises en compte par le plan actuel.

### 4 types de problématiques ont émergées :

- Des problématiques liées à la personne,
- Des problématiques liées aux revenus,
- Des problématiques liées au logement,
- Des problématiques liées aux dispositifs.

Cette approche met en évidence qu'une problématique peut concerner différents type de public.

#### **1. Des problématiques liées à la personne :**

- **La méconnaissance des dispositifs** notamment pour un public qui n'est pas dans le « circuit social » et qui ne peut se résoudre à faire une démarche vers le service social et qui s'oriente plus facilement vers les associations caritatives, ex. : les retraités, les « travailleurs à faibles revenus »... le public salarié en général.
- **L'autonomie limitée ou absente** de personnes souffrant de difficultés psychologiques qui ne peuvent vivre seules dans un logement autonome, ex. : personnes handicapées (psychologiquement et/ou physiquement), les personnes vieillissantes.
- **La rupture familiale** entraînant des pertes de repères, l'isolement, la difficulté pour mener à terme un projet, ex. : jeunes, les SDF.
- **Le changement de situation** tel que la séparation suite à violence qui génère des absences de droit jusqu'à régularisation des dossiers de droit commun.
- **La manière d'habiter** liée au comportement à la culture – les jeunes – les gens du voyage, les primo-arrivants, les personnes souffrant de troubles psychologiques, les personnes du monde rural, très attachées à leur cadre de vie et traditions.
- **La discrimination** à l'accès au logement, au regard de l'origine, de la jeunesse, des difficultés cumulées (handicap – absence de suivi).

## 2. Des problématiques liées à l'économique :

- **La solvabilité** liée à l'ouverture de droits sociaux, à un minimum de revenus : jeunes, primo-arrivants.
- **La faiblesse des revenus** : travail à temps partiels, stage, formation, retraités.
- **La pérennité des revenus** (jeunes)
- **Le taux d'effort** de la famille face au coût du logement, coût des fluides, ex. : les jeunes, les travailleurs à petits salaires, les grandes familles nécessitant un logement de grande taille donc plus coûteux.

## 3. Des problématiques liées au logement :

- **L'accessibilité** pour les personnes handicapées, vieillissantes.
- **L'environnement et le cadre de vie** pour une offre de logement adapté : mode de vie rural, la présence d'animaux, la nécessité d'espace autour du logement, la taille du logement.
- **L'état du logement** faisant apparaître des consommations d'énergie importante, ne présentant pas des normes de confort suffisantes, ex. : les personnes qui s'orientent sur ces logements (jeunes, personnes à faibles revenus, sans garantie...) parce que le loyer est moins élevé, que les conditions d'accès sont moins rigoureuses.
- **L'étape intermédiaire entre hébergement et logement**, ex. : SDF, jeunes...

## 4. Des problématiques liées aux dispositifs :

- **Communication et information** insuffisante, absence de connaissance des dispositifs et procédures.
- **Des réglementations figées.**
- **Des situations d'impayés de loyer peu prises en compte** (absence de lien avec les expulsions).
- **Des délais d'attente trop importants** pour le traitement de certaines situations, l'ouverture des droits qui génèrent une augmentation de la précarité (délai justice par exemple pour tutelle).
- **Des seuils de revenus excluants** (RUC) qui laissent pour compte des situations critiques (expulsion, surendettement... travailleurs pauvres...)
- **Un passage quasi obligé par le travailleur social** (frein à la démarche).

## Pistes de solutions et propositions :

1. Développement de la **communication et de l'information** à destination de la personne, des associations qui sont sur le terrain, d'un large partenariat. Renforcement de la diffusion pour une meilleure connaissance de tous les dispositifs.
2. Instauration de **liens avec des dispositifs complémentaires**, ex. : GURL. Articulation avec d'autres services ou organisations, ex. : secteur psychiatrique, justice, police et gendarmerie, loi sur le handicap – COPEC.
3. Renforcement de l'accompagnement social et plus particulièrement mettre en œuvre un **accompagnement de proximité, au quotidien** pour les familles les plus en difficultés et favoriser ainsi l'accès à un logement digne et de qualité (plus près de la vie au quotidien que des démarches administratives). Développement du dispositif bail glissant pour les publics marginalisés ou permettant un accompagnement sur une **durée suffisante** pour consolider les situations (durée plus souple).
4. Développement d'une offre de service de **prévention** axée sur l'engagement lié à la prise du logement (à destination de tout public).
5. **Adaptation** nécessaire **des dispositifs** en fonction de l'évolution des situations :
  - le FLU
  - le FALPO
  - le FAAD(notion de RUC – révision de critères...)
6. **Imaginer une offre de logement différente**, style logement passerelle... Faciliter le financement ou le montage pour l'adaptation de logements à certains publics. Travailler à l'élimination des logements insalubres. Nécessité d'un portage politique fort et de financement suffisants pour mener à leur terme des opérations adaptées aux besoins.

## Liste des expériences évoquées :

- UDAF : la famille gouvernante
- ATD ¼ MONDE : famille référente dans un quartier
- Hébergement au quotidien sur arrondissement de Roanne
- ADOMA – Ville de Roanne : maison relais à Roanne
- COPEC : la charte de voisinage, code de bonne conduite du locataire
- ASL et Habitat et Humanisme : création d'une maison relais
- ASAS/ASL : logements ALT pour les jeunes : Vallée du Gier